

INFORMATION AUX USAGERS DE LA DECHETTERIE DE PUGET-THENIERS

horaires d'ouverture de la déchetterie

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
-----	9h - 11h45 14h - 17h45	----- 14h - 17h45	-----	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45	-----

Déchets acceptés	Déchets interdits
Encombrants	Les ordures ménagères
Bois	Les boues et matières de vidange
Ferraille	Les cadavres d'animaux
Huile alimentaire	Les déchets contaminés (déchets médicaux)
Huile moteur	Les produits radioactifs
Batteries	Les plastiques agricoles
Piles	Les déchets non manipulables (carcasses de voiture)
Pneus	Les végétaux
Gravats	Les bouteilles de gaz
Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE)	Les déchets contenant de l'amiante, du goudron...
Cartouches d'encre	Tout autre déchet n'étant pas inscrit dans la liste des déchets acceptés
Verre	
Ampoules/Néons	
Papiers/Journaux	
Emballages	
DDM - DMS	

L'accès sur le site de la déchetterie de Puget-Théniers est interdit aux véhicules de poids supérieur à 3,5T, à l'exception des véhicules de service communal.

Tous les véhicules doivent s'arrêter à l'entrée de la déchetterie pour que le gardien puisse les enregistrer

Pour les Particuliers : **L'accès est gratuit**, si l'apport est effectué par eux-mêmes dans la limite de 300 kilos maxi par jour. Au dessus de cette limite journalière, les apports sont facturés.
Les pièces à fournir lors de la première visite sont :

- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- La carte d'immatriculation du véhicule

our les professionnels : l'accès est payant

es pièces à fournir, lors de la 1^{ère} visite sont :

- 1 certificat d'identification de l'entreprise (extrait K-bis)
- 1 justificatif de la localisation de l'entreprise
- La carte d'immatriculation du véhicule

La tarification mise en place prend en compte le transport et le traitement des déchets à savoir (Le MED se réserve le droit de changer le tarif en prenant en compte la législation et le changement des tarifs des divers déchets par les prestataires) :

NATURE DES DECHETS	PRIX AU VOLUME (m ³)
Déchets encombrants : meubles, matelas, chaises, plaques de plâtre...	35,00€
Bois	47,00€
Gravats	50,00€
Ferraille	Gratuit
DMS	500,00€ le m ³

Tous changements ou modifications des véhicules par une société doivent être impérativement signalés par celle-ci. Dans le cas contraire les dépôts de matériaux seront facturés à la société ou le véhicule est enregistré.

Le gardien pourra reporter le déchargement des déchets acceptés selon la capacité de la déchetterie au moment de l'apport.

Infraction au règlement

Toute livraison de déchets interdits tels que définis ci-dessus, toute action de chiffonnage ou, d'une manière générale, toute action visant à entraver le bon fonctionnement de la déchetterie par le non-respect du règlement intérieur est passible d'un procès-verbal établi par la gendarmerie conformément aux dispositions du Code de procédure pénale.

Le Président

Robert VELAY

